

Les précisions du ministère de la Santé

Page 2

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4107 - Dimanche 26 février 2017 - Prix : 10 DA

Sécurité routière

Recul du tiers des accidents en janvier

Page 2

Tebboune

Réguler les importations sans générer de pénuries

Page 4

Des négociations pour gagner du temps

Par Mohamed Habili

Premières séances de travail, sous forme de réunions séparées, entre l'émissaire onusien pour la Syrie, Staffan Di Mistura, et les deux délégations, l'une représentant Damas et l'autre l'opposition, et comme il fallait s'y attendre, premières difficultés. A ce stade il est vrai, ces dernières sont de pure forme, mais elles n'en ont pas moins leur importance, car de la façon dont elles sont résolues dépend bien des choses pour la suite des pourparlers. Pour autant bien sûr qu'il y ait une suite, ce qui n'est pas encore acquis. Les témoins présents au moment de la sortie des deux délégations de chez Di Mistura ont rapporté que les représentants de l'opposition avaient l'air particulièrement satisfait, à la différence de ceux du gouvernement qui arboraient des mines renfrognées, contrariées. Il n'en fallait pas plus pour que les spéculations s'enclenchent, donnant l'avantage à l'opposition, comme s'il dépendait de l'arbitraire de Di Mistura de désigner le vainqueur d'un conflit aussi compliqué que le conflit syrien, et où du reste la partie prend sur le terrain une tournure favorable aux forces loyalistes et à leurs alliés. Pour que les observateurs en soient réduits à se guider sur les mimiques des membres de la délégation, il faut que ceux-ci se soient montrés peu disposés à révéler la teneur de leurs entretiens respectifs avec Di Mistura.

Suite en page 3

Couverture médiatique des prochaines législatives

L'Arav veut clarifier le rôle de l'audiovisuel public et privé



La définition du rôle de l'audiovisuel semble être un souci pour les concernés, notamment l'Autorité de régulation de l'audiovisuel (Arav) et la Haute instance indépendante de surveillance des élections (HIISE). Dans ce cadre, un conclave est convoqué pour aujourd'hui avec les responsables de l'audiovisuel public et les cinq chaînes privées accréditées légalement.

Lire page 3

Tizi Ouzou

Un circuit cycliste à la mémoire de Mouloud Mammeri

Page 24

Musique/Alger

Soirée artistique organisée en l'honneur de Abdelmadjid Meskoud

Page 13

Sécurité routière

Recul du tiers des accidents en janvier

■ Selon le Centre national de la prévention et de la sécurité routière, un recul des accidents de la route de près de 28% a été noté durant le mois de janvier, même si ce type de sinistres demeure élevé.

Par Meriem Benchaouia

En janvier dernier, 1 900 accidents ont été enregistrés faisant 244 morts et 2 605 blessés. En

Sûreté nationale/Bilan de janvier
23 affaires criminelles traitées et 65 individus arrêtés

VINGT trois affaires criminelles ont été traitées et 65 individus arrêtés en janvier par les brigades criminelles de la Sûreté nationale pour homicide volontaire et coups et blessures volontaires entraînant la mort, a indiqué hier la direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) dans un communiqué. Les brigades criminelles des forces de police, appuyées par les experts de la police scientifique et technique du secteur territorialement compétent de la Sûreté nationale, ont traité 23 affaires criminelles impliquant l'usage d'armes blanches et arrêté 65 individus pour homicide volontaire et coups et blessures volontaires entraînant la mort, précise le communiqué, soulignant que «100% des affaires d'homicide volontaire enregistrées en janvier 2017 ont été élucidées». S'agissant des homicides volontaires, les services compétents ont traité et élucidé 15 affaires qui se sont soldées par l'arrestation de 47 individus, a fait savoir la même source. Huit affaires de coups et blessures volontaires entraînant la mort ont également été traitées, aboutissant à l'arrestation de 18 individus qui ont été déférés à la justice. Dans le cadre de la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes, la DGSN mobilise tous ses moyens techniques de pointe pour veiller à la sécurité des personnes et de leurs biens, a souligné la même source, ajoutant que les forces de police demeuraient présentes dans les lieux publics et les agglomérations pour contrecarrer toute tentative criminelle. La DGSN a rappelé que son numéro vert (1548) et le numéro de la police secours (17) restaient à la disposition des citoyens 24H24.

M. L.

comparaison avec le mois de janvier 2016, un recul a été enregistré dans le nombre de victimes de ces accidents avec un taux de 27,16% et celui des blessés avec 29,67%, a indiqué le Centre. Ce dernier avait précisé que récemment plus de 8 800 détenteurs de permis de conduire de moins de deux ans ont été responsables d'accidents de la route à hauteur de 30,69% en 2016.

Concernant les tranches d'âge, il a souligné que 43,29% de morts et 48,02% de blessés en 2016 étaient âgés entre 20 et 39 ans.

En effet, Les conducteurs novices étaient de plus en plus impliqués dans des accidents mortels sur la route ce qui coûtait à l'État un total de 100 milliards de dinars chaque année, avec notamment des milliers de handicapés à vie. Et si le parc automobile posait un réel problème face au manque d'infrastructures et à la mauvaise matérialisation des routes et des autoroutes, il est évident que l'homme était derrière ces sinistres à hauteur de 96%. L'excès de vitesse, la perte de maîtrise du volant et les dépassements dangereux étaient également les facteurs majeurs de cette catastrophe, aux côtés de l'usage du



téléphone portable et des comportements inconscients des piétons. L'introduction du permis à points va certainement permettre de réduire considérablement le nombre d'accidents de la route, de par sa vocation préventive et répressive.

Le permis à points viserait à inciter les automobilistes à avoir un comportement responsable destiné à préserver leur capital point. Avec ce futur permis de conduire biométrique, qui est aussi un permis à points, car il

est prévu le retrait des points en fonction de la gravité de l'infraction commise par le conducteur. Le permis de conduire sera doté d'un capital de 24 points qui sera réduit à chaque infraction commise par le titulaire du permis. Le contrevenant sera également soumis à une amende forfaitaire et à des sanctions pénales selon les cas. Après le retrait de tous les points, le permis de conduire deviendrait invalide et son titulaire sera tenu de le remettre aux services habilités du ministère

de l'Intérieur. Dans ce cas, l'intéressé ne pourra postuler à l'obtention d'un nouveau permis de conduire, qui sera soumis à la période probatoire, qu'après six mois de la date de remise de son permis. Le permis de conduire pourra également faire l'objet de suspension dans des cas de délits, et ce, en plus des sanctions pénales et des amendes, sachant que la durée de suspension du permis variera selon la nature de ces délits.

M. B.

Etudiants en pharmacie

Les précisions du ministère de la Santé

En vue de trouver un terrain d'entente dans les plus brefs délais avec les étudiants en pharmacie en grève depuis trois mois, le ministre de la Santé, Abdelmalek Boudiaf, a reçu, jeudi dernier, les représentants des grévistes en son siège. A l'issue de cette audience, le ministre a pris des engagements envers ces étudiants. Le ministre de la Santé, Abdelmalek Boudiaf, a reçu jeudi passé les représentants d'étudiants en pharmacie. L'audience s'est déroulée dans une ambiance empreinte de franchise et de grande cordialité, note un communiqué du ministère de la Santé rendu public hier.

Lors de cette rencontre, les deux parties ont passé en revue l'ensemble des points de désaccord. Une rencontre durant laquelle des réponses «claires» ont été apportées aux questions des étudiants, qui ont exposé l'ensemble de leurs revendications, dont certaines sont déjà prises en charge, indique encore la même source. Ainsi, à l'issue de cette rencontre, il ressort, concernant le point relatif au pharmacien assistant, que la demande de création de ce poste au niveau des officines pharma-

ceutiques est «déjà prise en charge et ancrée dans le projet de nouvelle loi sanitaire» programmé au Parlement après son adoption en Conseil des ministres. A cet effet, le ministère de la Santé a indiqué qu'il engagera «immédiatement» par voie réglementaire et en concertation avec toutes les parties concernées une étude pour préparer la mise en œuvre «rapide» de cette disposition. En ce qui concerne le recrutement des pharmaciens dans les structures de santé, précisément dans les cliniques et hôpitaux du secteur privé, le nouveau cahier des charges prévoit «l'obligation de disposer d'un service de pharmacie», relève le communiqué du département de Boudiaf. C'est dans ce sens qu'une instruction ministérielle sera envoyée cette semaine pour rappeler que le service de pharmacie, conformément à la réglementation, «doit être encadré par un pharmacien pour gérer les produits pharmaceutiques en toute sécurité». S'agissant des structures publiques de santé, le secteur public recrute déjà sur titre les pharmaciens spécialistes et sur concours les pharmaciens généralistes, rappelle le département

de Boudiaf, précisant que plus de 200 postes budgétaires sont disponibles dans différentes wilayas du pays pour le recrutement de pharmaciens généralistes. Pour ce qui concerne les pharmaciens inspecteurs, 180 médecins généralistes, chirurgiens dentistes et pharmaciens sont actuellement en formation en qualité de praticiens inspecteurs, note la tutelle, qui annonce qu'un autre concours aura lieu pour renforcer le nombre de pharmaciens inspecteurs à l'effet de «mieux encadrer la profession». A propos des nouvelles spécialités pharmaceutiques, le ministère indique qu'il recrutera les diplômés des nouvelles spécialités «sur la base de ses besoins stricts». Il ajoute, concernant ce même point, qu'il engagera avec le département de l'Enseignement supérieur un travail de réflexion pour maîtriser les flux et les filières de formation post graduée en pharmacie pour que le produit de la formation soit en adéquation avec les besoins du secteur de la santé et ceux du marché du travail. Concernant le problème «d'ordre strictement pédagogique» du stage en pharmacie hospitalière, le ministère

informe qu'il offre toutes les facilités pour l'accueil des étudiants dans les structures publiques de santé.

Au sujet du volet relatif au problème des terrains de stage en pharmacie industrielle, lui aussi d'ordre strictement pédagogique, le ministère affirme qu'il œuvrera à sensibiliser les parties concernées pour que les industriels de la pharmacie répondent favorablement aux demandes exprimées par les départements de pharmacie. Il rappelle, à cet égard, que le dossier de la pharmacie hospitalière bénéficie d'une grande attention et qu'une réforme en profondeur a été engagée par le secteur pour que la place, les missions et le rôle du service de pharmacie hospitalière soient en rapport avec l'importance stratégique des produits pharmaceutiques en termes de sécurité d'utilisation et de maîtrise du circuit du médicament. Pour conclure, sur les revendications liées au nouveau diplôme de docteur en pharmacie, le ministère informe qu'il a déjà entamé avec les services compétents la révision des textes selon les directives du Premier ministre.

Louiza Ait Ramdane

Couverture médiatique des prochaines législatives

L'Arav veut clarifier le rôle de l'audiovisuel public et privé

■ La définition du rôle de l'audiovisuel semble être un souci pour les concernés, notamment l'Autorité de régulation de l'audiovisuel (Arav) et la Haute instance indépendante de surveillance des élections (HIISE). Dans ce cadre, un conclave est convoqué pour aujourd'hui avec les responsables de l'audiovisuel public et les cinq chaînes privées accréditées légalement.

Par Nacera Chenafi

Il est à noter que les élections législatives interviennent dans un champ médiatique qui a connu une grande tournure avec l'apparition des télévisions privées. Ces chaînes ont été un casse-tête pour les autorités avec notamment leurs contenus et ont plusieurs fois fait l'objet de mises en garde par le ministère de la Communication et même le Premier ministre qui avait installé, en 2016, les membres de l'Autorité de régulation de l'audiovisuel et son président. L'Algérie a vu la naissance d'une trentaine de chaînes privées avec des contenus et personnels algériens mais de droit étranger. Aujourd'hui, seules cinq sont agréées, et ce sera celles-là qui sont concernées par la médiatisation du scrutin du 4 mai prochain. Pour les prochaines élections, les autorités semblent vouloir fixer les règles d'avance afin d'éviter des dépassements. Selon un communiqué rendu public hier par l'Autorité de régulation de l'audiovisuel, il est indiqué qu'en collaboration avec la Haute instance indépendante de surveillance des élections, ce dimanche «une rencontre d'échange et de sensibilisation» autour des prochaines élections législatives aura lieu avec les responsables de l'audiovisuel public et des cinq chaînes privées «accréditées légalement». Ainsi, il sera question de «clarifier le rôle» de chacune des institutions, et offrir leur



aide de facilitation dans le travail des organes d'information audiovisuels. Dans ce contexte, l'Arav se dit consciente de l'ampleur des missions que la loi lui confère, mais «pour la première fois des devoirs s'imposent à elle face à un événement important dans la vie nationale de notre pays, en l'occurrence les prochaines élections législatives». Ainsi, selon cette autorité, le prochain scrutin exige de tous les médias audiovisuels autorisés une couverture honnête et équitable. Pour l'Arav, ces élections s'inscrivent dans un «contexte nouveau» marqué par la mise en œuvre de nouvelles dispositions issues de la révision de la Constitution en 2016, l'installation de la HIISE et l'adoption d'un dispositif législatif et réglementaire de régulation du champ audiovisuel. Elle a assuré qu'elle «œuvrera, dans la mesure des moyens qui sont les siens,

à l'application et au respect des décisions de la HIISE en matière de répartition du temps d'antenne». Elle affirme aussi qu'elle «usera de son autorité pour faire valoir auprès des médias audiovisuels publics et privés autorisés, le respect des principes d'équité et d'équilibre entre tous les candidats durant toute la période des élections». La couverture médiatique des législatives sera donc sous la loupe de cette autorité. L'Arav dit être «convaincue de trouver auprès des dits médias l'écoute et la compréhension nécessaires au respect du droit, de l'éthique et de la déontologie, ainsi que leur disponibilité active en faveur de la promotion de la culture démocratique et citoyenne, de la garantie de la transparence et de l'objectivité dans l'exercice de leur mission d'information et de communication».

L'Autorité de régulation sou-

ligne être «assurée» du succès de ce «grand rendez-vous» pour peu qu'elle dispose de «moyens nécessaires en vue de faire respecter les principes d'équité, d'impartialité et d'accès équitable aux médias audiovisuels autorisés», lors de la couverture médiatique des législatives du 4 mai. A l'adresse des différents acteurs du champ audiovisuel autorisés, elle a rappelé les règles de conduite qui s'imposent au regard de la législation et de la réglementation en vigueur, afin de «garantir leur stricte application ainsi que les procédures relatives aux plaintes et contentieux». Pour rappel, le ministre de la Communication, Hamid Grine, avait tenu une rencontre avec le président de la HIISE, Abdelouhab Derbal. Dans une déclaration à la presse en marge d'une visite de travail à Béjaïa, Grine avait expliqué que seuls les médias publics (Télévision et Radio nationales) auront le droit de couvrir l'expression directe des candidats lors de la prochaine campagne électorale, alors que les cinq chaînes privées peuvent couvrir les meetings durant la campagne électorale «en respectant les valeurs et en faisant attention à la diffamation, l'insulte et l'injure». Il s'était montré ferme envers ces chaînes en soulignant que «c'est l'Arav qui a les prérogatives pour sanctionner les chaînes concernées, y compris d'aller jusqu'à la fermeture en cas de manquement grave».

N. C.

Elections législatives à Béjaïa

Les têtes de listes connues

La scène politique s'emballa de plus en plus à Béjaïa. Elle a pris une nouvelle tournure depuis quelques jours avec la désignation officielle des têtes de listes, notamment chez le RCD, le RND, Front de l'avenir d'Abdelaziz Bélaïd et le MPA d'Amara Benyounés. Ceci en attendant la désignation de la tête de liste du FLN. Des désignations qui ont été faites non sans provoquer le courroux et le mécontentement des candidats mal classés qui sont déçus tant leurs ambitions ne sont pas à démontrer pour ne pas dire parfois démesurées. Chaque candidat à la candidature estime qu'il est mieux placé pour diriger la liste de son parti et du coup c'est la guéguerre et le mécontentement total et parfois même l'incompréhension chez certains. Parions que des candidats vont se retirer des listes et les sanc-

tions vont s'abattre sur eux. Les purges se feront sûrement après les élections. Ainsi, outre le candidat tête de liste du RND qui a déjà été désigné et qui est connu depuis plus d'une semaine, en l'occurrence le secrétaire de wilaya du parti, Kamel Bouchoucha, chez le RCD c'est l'actuel député Athmane Mazouz qui a été reconduit pour conduire la liste du parti à Béjaïa. Ce dernier est secondé par M^{me} Nora Ouali et l'actuel responsable du bureau régional du parti, en l'occurrence Mouloud Deboub, suivi de Réda Boudraâ, successivement aux deuxième, troisième et quatrième positions. Chez le parti d'Abdelaziz Bélaïd, c'est le député de Tazmalt en fin de mandature et transfuge du FFS, Khaled Tazaghart, qui dirigera la liste du front El Moustqbel à Béjaïa. Le parti d'Amara Benyounés a quant à lui confié la

tête de la liste de Béjaïa au maire de Tazmalt, Smâïl Mira, qui dispose d'un électoral fidèle dans sa commune mais amoindri ces dernières années avec la crise qui a secoué l'APC. Mais ce dernier dispose d'une chance pour obtenir son siège en cas d'une forte abstention. Au FLN les choses ne sont pas encore décantées. Il semble que la bataille se joue, actuellement, entre deux candidats, à savoir l'actuel maire de Béjaïa, Abdelhamid Merouani, et le député en fin de mandature, Dris Abderrahmane. Mais il semble que le premier dispose de plus de chance pour diriger la liste du parti selon ses proches. Au FFS, ce serait l'actuel député, Chafaâ Bouaïche, qui dirigerait la liste de son parti. Chez les indépendants, l'on compte plusieurs listes. Mais faut-il qu'ils dépassent le cap des signatures qui est

un véritable obstacle. L'on compte la liste de l'ex-P/APW Hamid Ferhat, Braham Bennadji, etc. Ces derniers font face à la difficulté liée à la collecte des signatures. Ils parcourent la wilaya depuis plusieurs jours déjà. Chez le PST, c'est Kamel Aïssat qui conduira la liste du parti à Béjaïa. Mais ce dernier est confronté aussi au mur de verre de la collecte des signatures puisque ce parti ne dispose pas des 4% d'élus au sein des différentes Assemblées comme l'exige la nouvelle loi électorale. Enfin, au-delà de ces candidatures, il reste à trouver la solution à une équation à plusieurs inconnues qui est l'abstention qui hante sûrement les esprits des candidats. Comment convaincre les citoyens d'aller glisser un bulletin dans les urnes quand l'érosion du pouvoir d'achat a atteint un point culminant. On peut citer

LA QUESTION DU JOUR

Des négociations pour gagner du temps

suite de la page Une

Cela dit, il n'est pas bien difficile de deviner les raisons de la satisfaction des uns et du mécontentement des autres, à l'issue de ces premiers échanges en quelque sorte en aparté. En fait, il suffisait que Di Mistura se réfère aux rounds précédents du processus de Genève comme base exclusive de celui qui commence pour que les délégués de l'opposition affichent à leur sortie des airs de triomphateurs, et que ceux du régime soient en proie à des sentiments plus sombres. Cela dit, l'émissaire onusien est si peu en position d'accorder l'avantage à un camp plutôt qu'à l'autre qu'il suffirait pour le moment à son bonheur qu'il puisse amener les deux délégations à se trouver dans la même salle et à s'asseoir autour de la même table. La satisfaction des délégués de l'opposition ne vient d'ailleurs pas tant des propos tenus en leur présence par l'émissaire onusien mais que par ce que ceux-ci laissent entrevoir de l'attitude de la nouvelle administration américaine vis-à-vis du conflit. Genève 4 se tient à un moment où tout le monde attend que le nouveau pouvoir à Washington dévoile sa véritable politique syrienne, celle en tout cas qu'il compte mener réellement. Sur ce point Di Mistura n'en sait peut-être pas plus long que les deux camps en présence, mais ceux-ci ont besoin d'en avoir le cœur net, en le rencontrant justement et en lui parlant. C'est là la première raison de leur venue à Genève. Le fait que leur interlocuteur parle d'une chose plutôt que d'une autre, qu'il se réfère aux rounds antérieurs de Genève plutôt qu'à ceux d'Astana, leur livre des indices non pas sur ses intentions mais sur ceux des Américains, dont ils se disent qu'il a pu prendre connaissance par ailleurs. Or il se trouve que Di Mistura a déjà déclaré que personnellement il ne s'attendait pas à une avancée notable au cours ou à l'issue de ce quatrième round. On peut en déduire qu'il ne sait toujours pas quelle est la politique syrienne de la nouvelle administration américaine. Aussi longtemps que cette donnée essentielle lui manque, sa mission consiste à gagner du temps en attendant d'en savoir plus. A moins que les cours des combats, en venant à se préciser, n'enlève du même coup tout intérêt à cette question.

M. H.

à titre d'exemple le prix de la pomme de terre qui est affiché ces derniers entre 70 et 80 DA. Inutile de citer les prix des autres produits et surtout ceux des fruits, devenus un luxe pour une bonne partie des Algériens, en dépit de toutes les mesures prises.

Hocine Cherfa

Tebboune

Réguler les importations sans générer de pénuries

■ «Nous n'interdisons rien, nous régulons nos importations afin de protéger nos recettes (en devises) affectées par la diminution des cours du baril de pétrole», a déclaré M. Tebboune à la presse en marge d'une visite d'inspection du chantier de la Grande mosquée d'Alger.

Par Salem K.

L'Algérie régulera davantage ses importations sans générer de pénuries et tout en respectant ses engagements internationaux, a affirmé, hier à Alger, le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville et ministre du Commerce par intérim, Abdelmadjid Tebboune. «Nous n'interdisons rien, nous régulons nos importations afin de protéger nos recettes (en devises) affectées par la diminution des cours du baril de pétrole», a déclaré M. Tebboune à la presse en marge d'une visite d'inspection du chantier de la Grande mosquée d'Alger. A ce propos, il a fait savoir qu'une réunion, présidée par le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, aura lieu dans les prochains jours pour fixer les montants d'importations des produits soumis au licences d'importation au titre de l'exercice 2017. «Nous allons nous réunir de nouveau en fin de cette semaine ou en début de semaine prochaine fin d'arrêter approximativement les montants pour l'année 2017», a-t-il avancé. Par ailleurs, il a souligné que les produits de première nécessité n'étaient pas concernés par ce dispositif de licences mis en place dès janvier 2016 : «C'est clair. Nous ne réduisons pas d'un kilogramme tout ce qui est importé en matières de légumes secs, de céréales, d'huile et de



sucre». Pour les autres produits, il a avisé que la qualité serait exigée en premier lieu. «On va d'abord jouer sur la qualité. Nous ne laisserons plus entrer sur le marché national les produits électroménagers non conformes qui tuent chaque hiver des familles ou encore de l'électroménager énergivore qui pèse fortement sur la consommation énergétique du pays», a-t-il soutenu. De surcroît, il a indiqué que plusieurs autres produits, qui sont fabriqués localement, seraient soumis aux licences d'importation dont les pommes, les viandes et les eaux minérales. «Si l'on veut diminuer la facture d'importation, c'est

d'abord ne pas importer ce que nous avons déjà sur le marché national», a-t-il rappelé. «L'interdiction d'importation des pommes n'a pas été décidée pour priver l'Algérien de ce produit mais il faut le souligner, cette année, nous avons eu une production extraordinaire en quantité et en qualité», a précisé le ministre tout en insistant que le gouvernement ne cédera pas aux pressions de parties qui veulent importer ce fruit en dépit de sa disponibilité. Concernant les viandes, le ministre a fait valoir que seuls les «spécialistes» auraient le droit de les importer : «S'agissant des viandes, il y a 200 importateurs dans cette filière.

Mais pourquoi tout ce nombre ? Dorénavant, il faut des spécialistes». Le ministre a, par ailleurs, fait savoir que les importations des bananes allaient reprendre prochainement. «Personne n'a bloqué les importations des bananes. Les licences de 2016 étaient arrivées à échéance. Maintenant, il faut de nouvelles licences qui vont arriver bientôt», a souligné M. Tebboune tout en précisant que l'importation de ce fruit sera également dédiée exclusivement à 7 ou 8 «spécialistes» dans ce domaine. «Ce sont des spécialistes qui travaillent depuis 20 ans dans l'importation de bananes qui connaissent le mar-

ché national et international, qui ont investi dans des très grands surface de froid et de stockage allant jusqu'à 20 000 m²», a-t-il précisé.

Grande mosquée d'Alger : la salle de prière fin prête en décembre 2017

Lors de sa visite du projet de la Grande mosquée d'Alger, M. Tebboune a avancé que la coupole devrait être couverte avant fin mars prochain pour pouvoir réceptionner la salle de prière à fin 2017. M. Tebboune a, par ailleurs, insisté sur le respect des délais de réalisation ainsi que du cahier des charges de cette future mosquée. S'étendant sur plus de 20 hectares, la Grande mosquée d'Alger compte une salle de prière de 20 000 m², une esplanade, un minaret d'une hauteur de 267 mètres, une bibliothèque, un centre culturel, Dar El Quran, des jardins, un parking, des bâtiments administratifs, ainsi que des espaces réservés à la restauration. Les travaux de réalisation de la Grande mosquée d'Alger, troisième plus grande mosquée au monde après celles de La Mecque et de Médine, ont été confiés à l'entreprise chinoise CSCEC.

S. K./APS

El-Oued

40 exposants au Salon national du bâtiment

Quarante exposants prennent part au premier Salon national du bâtiment et des travaux publics dans le Sud «BATISUD», ouvert hier dans la wilaya d'El-Oued. Cette manifestation, qui a pour cadre la salle omnisports

de la commune de Robbah, wilaya d'El-Oued, constitue un espace spécialisé pour les opérateurs économiques pour exprimer leurs besoins et soulever leurs préoccupations concernant le marché de l'investissement en

matière de bâtiment et travaux publics, ont indiqué les organisateurs.

Des stands dédiés aux entreprises de réalisation, de construction, travaux publics et d'électricité bâtiment, ainsi que

d'autres pour les producteurs et importateurs des matériaux de construction, ont été mis sur pied lors de cette manifestation qui devra s'étaler au 28 février en cours. Les représentants de sociétés nationales en Algérie,

des entreprises économiques à l'instar des sociétés d'assurance et de réassurance, des institutions bancaires, ont mis à profit ce salon pour présenter des exposés riches en informations sur les mécanismes de soutien des promoteurs désirant investir dans le domaine de la construction et des travaux publics, ont-ils expliqué. A caractère économique, cet espace regroupe également des organismes administratifs, des entreprises publiques chargées de suivi et de l'accompagnement des travaux, dont celles administratives et de contrôle technique de construction. Mis sur pied par la chambre d'industrie et de commerce «CIC-Souf», en coordination avec la société «Souf-expositions», le salon prévoit également des modèles et échantillons de matières premières de construction, des outils et équipements d'entreprises de réalisation utilisés dans la construction et les travaux publics.

K. L.

Université d'Oran

Vers la création d'un «master tourisme»

La direction du tourisme a entamé des discussions avec l'Université d'Oran pour créer «un master tourisme», a-t-on appris du responsable chargé des activités du tourisme et de l'artisanat à la direction du tourisme d'Oran, Rachid Bendouda. «Plusieurs spécialités sont concernées par ce nouveau master, tels que le management, le droit et l'économie», a affirmé M. Bendouda. Cette initiative de la direction locale du tourisme est motivée par des besoins croissants en matière de ressources humaines à Oran dans le domaine du tou-

risme, notamment avec un parc hôtelier de plus en plus important, a-t-il souligné. Au cours de l'année 2016, quelque 11 établissements hôteliers ont été récep-

tionnés au cours de l'année 2016, alors que 122 autres projets doivent être réalisés à l'horizon 2021, date de l'organisation, à Oran, des jeux méditerranéens, a-t-il

rappelé. «Tout ce parc hôtelier a besoin de gestionnaires, c'est pour cela qu'on veut lancer des masters», a souligné le même responsable ajoutant qu'il est fort possible de lancer ces masters au cours de la rentrée universitaire 2017/2018. Par ailleurs, la direction locale du tourisme ambitionne de lancer d'autres projets pour le développement de plusieurs autres spécialités en collaboration avec la direction de la formation professionnelle, afin de mettre à la disposition de ce secteur une main-d'œuvre qualifiée.

F. G.

À partir d'aujourd'hui

Ould Khelifa en visite officielle au Qatar

LE PRÉSIDENT de l'Assemblée populaire nationale (APN), Mohamed Larbi Ould Khelifa, effectuera à partir d'aujourd'hui une visite officielle de trois jours au Qatar, a indiqué hier un communiqué de l'APN. Cette visite, qui intervient à l'invitation du président du Conseil consultatif qatari, Mohamed Ben Moubarak El-Khelifi, «visé à promouvoir les relations parlementaires entre les deux pays frères», précise la même source.

M. O.

Inflation

Hausse annuelle de plus de 8%

■ La variation annuelle des prix à la consommation, c'est-à-dire la croissance des prix en janvier 2017 par rapport à janvier 2016, a enregistré une hausse de 8,1%, selon l'Office national des statistiques (ONS).

Par Salem K.

S'agissant de l'évolution mensuelle, qui est l'indice brut des prix à la consommation

Pétrole

Les cours perdent 46 cents à 53,99 dollars à New York

LES COURS du pétrole ont baissé en fin d'échanges, l'actualité du marché se résumant à un indicateur hebdomadaire qui témoignait une nouvelle fois du risque de reprise marquée de la production américaine. Le prix du baril de «light sweet crude», référence américaine du brut, a perdu 46 cents à 53,99 dollars sur le contrat pour livraison en avril au New York Mercantile Exchange (Nymex). «Le marché a fini la semaine sous une certaine pression», a résumé Andy Lipow, de Lipow Oil Associates. «On fait face à une hausse des réserves aux Etats-Unis (...) et à une production qui continue de monter au moment où le nombre de puits actifs a encore augmenté». Selon un décompte hebdomadaire publié ce vendredi par le groupe Baker Hughes, cinq unités se sont ajoutées cette semaine aux puits en activité aux Etats-Unis, dans la lignée d'une tendance observée depuis plusieurs mois. «A une cinquantaine de dollars le baril, le niveau des cours encourage la reprise des forages», a écrit Matt Smith, de ClipperData. Si cette hausse reste cette fois minime et n'est pas une surprise pour les investisseurs, elle s'inscrit dans un contexte de réserves de brut sans précédent : jeudi, les chiffres du département américain de l'Energie (DoE) avaient encore fait état d'une légère progression des stocks la semaine précédente. Les compagnies américaines semblent largement encouragées à faire repartir leur activité par le fait que de nombreux autres pays, dont les membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep), sont en train de mener des baisses concertées de production à la suite d'accords conclus fin 2016. Mais, «le marché est plutôt dans le flou quant à l'efficacité des baisses de production lors des prochains mois», a reconnu M. Lipow. Certes, l'Opep a récemment assuré que les accords sont quasiment respectés à 100%, mais le marché manque de preuves concrètes, certains analystes voyant quand même un bon signe dans une chute des importations vers les Etats-Unis.

R. E.



PH: S. D. R.

tion en janvier 2017 par rapport à décembre 2016, elle a été de 1,8%, soit un taux mensuel plus élevé que celui observé en janvier 2016 par rapport à janvier 2015 qui avait été de 0,8%. Quant au rythme d'inflation annuel, il s'est établi à 6,7% jusqu'à janvier 2017, sachant que le rythme d'inflation en glissement annuel de janvier 2017 représente l'évolution de l'indice des prix à la consommation sur la période allant de février 2016 à janvier 2017 par rapport à celle allant de février 2015 à janvier 2016. En termes de variation annuelle et par catégorie de produits, les prix alimentaires ont augmenté de 6,9% en janvier 2017 comparativement aux prix de janvier 2016. Ainsi, les prix des produits agricoles frais ont enregistré une hausse de 8,53%, tandis que ceux des produits agroalimen-

taires ont grimpé de 5,3%. Les plus fortes hausses des prix ont été constatées notamment pour la tomate, la pomme de terre et les œufs. En janvier 2017, les produits qui ont connu une baisse par rapport à janvier 2016 sont essentiellement le poulet évidé, les mandarines clémentines et les oranges Thomson. Pour les produits manufacturés non alimentaires, leurs prix ont haussé de 10,22% en janvier 2017 par rapport au même mois de 2016, alors que ceux des services ont grimpé de 7,02%. Par type de produits et services, les prix de l'habillement et chaussures ont augmenté annuellement de 13,06%, le logement et charges de 2,8%, les meubles et articles d'ameublement de 5,2%, les produits de santé et d'hygiène corporelle de 5,7%, les transports et communication de près

de 12%, les loisirs, culture et éducation de 1,5%.

Tendance mensuelle haussière des prix

En termes de variation mensuelle et par catégorie de produits, les prix alimentaires ont augmenté de 2,5% en janvier 2017 comparativement à ceux de décembre 2016. Ainsi, les prix des produits agricoles frais ont enregistré une hausse de 3,1%, tandis que ceux des produits agroalimentaires ont grimpé de près de 2% dans le sillage de l'augmentation des prix des céréales, des dérivés laitiers et des huiles. Les plus fortes hausses des prix ont été constatées notamment pour la pomme de terre, le poisson frais, les légumes frais et les fruits frais. En janvier 2017, les rares pro-

duits qui ont connu une baisse des prix par rapport à décembre 2016 sont le poulet et les œufs.

Pour les produits manufacturés non alimentaires, leurs prix ont haussé de 1,8% en janvier 2017 par rapport à décembre 2016, alors que ceux des services ont augmenté de 0,2%. Par type de produits et services, les prix de l'habillement et chaussures ont augmenté de 1,8% sur la même période de comparaison, le logement et charges de 0,5%, les transports et communication de près de 1,02%, les loisirs, culture et éducation ont par contre baissé de 0,5%, alors que les prix des meubles et articles d'ameublement ainsi que ceux des produits de santé et d'hygiène corporelle se sont stabilisés. Pour rappel, la loi de finances 2017 prévoit une inflation de 4%.

S. K.

Sonatrach

Un volume d'investissement de 70 milliards de dollars pour 2017-2021

Le groupe Sonatrach est un opérateur qui s'est de tout temps adapté aux évolutions du marché, à travers une vision sur le long terme, a affirmé à Hassi-Messaoud (80 km sud-est de Ouargla) son président-directeur général, Amine Mazouzi. «Sonatrach s'est de tout temps adaptée aux évolutions du marché, que ce soit dans ses tendances haussières que baissières, en adoptant une vision sur le long terme, adossée à des relations solides, basées sur la confiance et le respect, avec ses différentes partenaires, concernant l'ensemble de la chaîne de production des hydrocarbures jusqu'à la commercialisation», a affirmé M. Mazouzi, lors d'une rencontre animée dans le cadre de la célébration du double anniversaire du 24 février, de nationalisation des hydrocarbures (1971) et de création de l'Union générale des travailleurs algériens (1956). Elle poursuit ainsi, a-t-il souligné, le développement de ses capacités de production et de réserve, et

consolide son potentiel dans les segments du transport, du stockage et du chargement des hydrocarbures et modernise ses moyens et outils de raffinage, tout en veillant au respect de la baisse de production décidée par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep). «Sonatrach, consciente des responsabilités qui lui sont dévolues, a arrêté son plan de développement, en tant que groupe pétrolier important et digne de respect, sur la scène internationale», a affirmé son P-dg en signalant qu'elle a occupé, en 2016, le cinquième rang mondial dans le domaine du gaz de pétrole liquéfié (GPL), avec une capacité de 7,3 millions de tonnes, derrière les Etats Unis d'Amérique, le Qatar, les Emirats arabes unis et l'Arabie saoudite, et a été leader sur le marché méditerranéen. Faisant état d'un volume d'investissement de Sonatrach avoisinant les 70 milliards de dollars US sur la période 2017-2021, Amine Mazouzi a déclaré qu'il visait à renforcer sa

place sur le marché pétrolier et gazier mondial, en poursuivant la satisfaction des besoins du marché intérieur en évolution constante. Au terme de cette rencontre, en présence notamment de la secrétaire générale du ministère de l'Energie, Fatma Zohra Cherfi, du secrétaire général du syndicat national de Sonatrach, Khellaf Djerroud, et des autorités locales, une cérémonie a été organisée en l'honneur de travailleurs et retraités de l'entreprise pour leurs efforts durant leur parcours professionnel. Le P-dg de Sonatrach a procédé par ailleurs à l'inauguration au niveau de la base de vie à Irara (Hassi-Messaoud), d'un stade de football revêtu d'une pelouse synthétique de 5^e génération ainsi que d'une piste d'athlétisme. L'opportunité a été saisie pour mettre aussi en service un centre médical à la base du 24 Février de la Sonatrach.

Safia T./APS

Ouargla

L'activité agricole en essor dans la localité d'Ain Moussa

■ L'activité agricole à Ain Moussa, localité située à une quinzaine de kilomètres au nord de Ouargla, a connu ces dernières années un essor, au regard des succès remportés par des agriculteurs ayant relevé un grand challenge.

Par Hatem D.

Des résultats jugés «encourageants» avec un «bon» rendement ont été enregistrés dans des exploitations agricoles, totalisant une superficie utile de 1 137 hectares, réservée notamment à la phœniculture, le maraîchage, la sericulture maraîchère, l'oléiculture, et à la céréaliculture, en plus de l'élevage du bétail et de l'apiculture, estiment des responsables locaux du secteur. Lors de la précédente saison, la production de dattes, par exemple, à Ain-Moussa qui compte un patrimoine phœnicole de 37 800 palmiers dattiers, toutes variétés confondues, a atteint les 29 286 quintaux, contre près de 40 000 quintaux de produits maraîchers sous serres, dont des légumes et des fruits hors-saison, telles que la tomate, le piment et la pastèque, a-t-on signalé. S'agissant des maraîchages, couvrant une surface totale de 540 ha, plus de 54 405 quintaux de produits saisonniers ont été récoltés, durant la même période, selon la même source qui a fait état aussi d'une production de 187 quintaux d'oli-



ve, réalisée à partir de 3 787 oliviers de variétés «Chemlal» et «Sigoise» notamment, a-t-on fait savoir. Composée d'un effectif de 1 489 têtes d'ovins, 1 635 têtes de caprins, 23 vaches laitières et de 230 camélidés, la richesse animale a connu une évolution notable dans la localité d'Ain Moussa, à la faveur du soutien accordé aux éleveurs, ce qui a permis de réaliser une production de 15 quintaux de viande rouge et de 63 640 litres de lait cru. L'apiculture a également trouvé sa place parmi les filières pratiquées à Ain-Moussa, avec une production de miel et des

produits mellifères atteignant une moyenne de 15 quintaux par an.

Régularisation du foncier agricole

La régularisation du foncier agricole au titre de l'instruction interministérielle du 13 février 2013, portant redynamisation des dispositifs relatifs au foncier agricole dans les wilayas sahariennes, a touché une superficie de 290,10 ha à Ain Moussa. Cette opération concerne un total de 120 dossiers déposés au niveau des services locaux de

l'Office national des terres agricoles (ONTA), dont 63 ont été déjà approuvés, signale-t-on. A l'instar de nombreuses régions sahariennes caractérisées par des conditions naturelles difficiles, avec un climat des moins pluvieux et une salinité des sols, la mise en valeur à Ain-Moussa est considérée comme un défi de taille pour les 490 agriculteurs activant au niveau de cette zone, dont l'irrigation agricole est assurée par 8 forages (collectifs) et 325 puits traditionnels (individuels). Cette situation greffe lourdement les budgets des agriculteurs qui soulèvent des pré-

occupations liées notamment au raccordement de leurs périmètres agricoles au réseau électrique et la réalisation de drainages afin de mettre fin au phénomène de la remontée des eaux. Pour cela, le secteur s'implique depuis quelques années, à la faveur de différents programmes de développement accordés par l'Etat, dans la concrétisation de l'ensemble des travaux de base à travers différents périmètres agricoles répartis sur le territoire de la wilaya d'Ouargla qui recèle d'importantes ressources hydriques et d'immenses étendues de terres aptes à la mise en valeur. Il s'agit, entre autres actions pilotées par la Direction locale des services agricoles et la conservation des forêts de la wilaya de Ouargla, de l'électrification agricole, la réalisation de forages, le forçage et l'équipement de puits d'irrigation, la réalisation de canaux d'irrigation, le curage de drains et l'ouverture de pistes agricoles.

H. D./APS

Constantine

Les équipements publics doivent être réalisés parallèlement aux logements AADL-2

Les équipements publics de proximité doivent être impérativement réalisés en parallèle avec les logements AADL-2 afin qu'ils soient réceptionnés simultanément, a insisté le wali de Constantine, Kamel Abbas. Lors de l'inspection du chantier de 6 000 unités AADL-2 sur le site Erretba dans la commune de Didouche Mourad, le chef de l'exécutif local a appelé à donner davantage d'harmonie au centre de cette future cité et à émettre des réserves sur l'emplacement de certains équipements prévus dans les plans techniques. Le chef de l'exécutif a donné des instructions pour changer l'emplacement des ces équipements dans 20 jours et a confié les travaux de leur réalisation à la société chi-

noise assurant la construction des logements AADL. Sur le site de réalisation de 1 500 logements publics locatifs (LPL) par une société turque sur les hauteurs de la cité Bekira dans la commune de Hamma Bouziane, ce responsable a déclaré que la réception de ces unités actuellement à 86% réalisées aura lieu en août prochain et a insisté sur la nécessité d'achever les travaux liés aux divers réseaux et de réaliser une route nouvelle vers cette nouvelle cité résidentielle. M. Abbas a exhorté les responsables concernés à hâter les travaux de raccordement du centre de la Protection civile de la cité El Djelloulia de Hamma Bouziane aux réseaux d'eau, d'électricité et d'assainis-

sement ainsi que de pose de poteaux d'éclairage public autour du centre avant le 5 mars prochain. A la cité Deghboudj de la même commune, le wali a exhorté les responsables de la direction des ressources en eau à réaliser au plus vite les tests d'exploitation des deux châteaux d'eau destinés à l'irrigation des terres agricoles à partir des eaux traitées par la station d'épuration des eaux usées. Il a également recommandé la tenue d'une rencontre entre les deux directions des services agricoles et des ressources en eau ainsi que les agriculteurs pour déterminer les cultures susceptibles d'être irriguées par ces eaux.

Lydia O./Agences

Tindouf/ Conservation foncière

Lancement de l'opération de modernisation

Le programme de modernisation des activités de la conservation foncière de la wilaya de Tindouf a été lancé dans un objectif de modernisation du service public, a-t-on constaté. L'opération, qui vise l'amélioration du service public et des conditions de travail au niveau de cette administration publique, et qui est lancée à Tindouf après celle menée dans la wilaya de Saïda, est le couronnement des efforts de quatre ans de travail pour la modernisation de l'administration, a indiqué le

représentant de la direction générale des Domaines, Slimane Mekhloufi. Le programme consiste en la mise en place d'une numérisation des activités de la conservation foncière, sur la base de données sur les biens et leurs propriétaires à travers l'utilisation des technologies modernes permettant la téléconsultation des données, a-t-il souligné. Selon le même responsable, la première étape de cette opération permettra à chaque wilaya la numérisation de son fichier foncier en prévision de la

collecte des données au niveau central par le biais du réseau informatique. Le lancement de ce programme a été marqué par la présentation d'un exposé avec Data-show sur l'opération de modernisation des activités de la conservation foncière et ses retombées positives sur le service public et l'économie nationale. Le projet a porté, dans sa phase initiale, sur la saisie numérisée des données des biens, sur la base d'un recensement mené en mars et avril 2016 et ayant permis l'enregistrement de 14 667 fiches

personnelles, suivie d'une autre en avril et mai derniers ayant donné lieu à la saisie de 20 349 fiches foncières, ont fait savoir les responsables de l'administration des Domaines. La cérémonie du lancement de ce programme a donné lieu également à l'organisation d'une réception en l'honneur des cadres et travailleurs ayant contribué à la réussite des différentes phases de ce programme, en reconnaissance à leurs efforts dans la réalisation des objectifs de modernisation des activités du secteur. L. F.

Annaba Réception en mars prochain du pont principal Sidi Brahim-Seybouse

LE PONT principal Sidi-Brahim-Seybouse dans la wilaya d'Annaba sera réceptionné en mars prochain, a-t-on appris auprès de la direction locale des travaux publics. L'ouvrage d'art long de 375 mètres reliera le carrefour de de Sidi Brahim à l'entrée sud de la ville et la cité Seybouse, contribuera à la réduction de la congestion du trafic, et permettra notamment de fluidifier considérablement la circulation vers le centre-ville d'Annaba, a-t-on fait savoir. S'inscrivant dans le cadre d'un projet d'aménagement des entrées principales de la ville d'Annaba, cet ouvrage structurant qui desservira plusieurs points de liaisons, particulièrement le port de la ville, vise à décongestionner la ville et à augmenter la fluidité du trafic, notamment celui des camions de gros tonnage se dirigeant vers le port. Réalisé en deux fois deux voies, ce projet, éminemment structurant, permettra d'accéder à Annaba sans passer par le centre-ville a-t-on précisé, affirmant qu'une fois réceptionné, le pont Sidi Brahim-Seybousse de l'entrée sud de la ville confortera la cartographie moderne des réseaux routiers et des entrées principales d'Annaba.

R. R.

Sahara occidental

Adala UK dénonce l'usage de la torture par le Maroc

■ L'organisation britannique soutenant les droits du peuple du Sahara occidental, Adala UK, a dénoncé l'usage de la torture par le Maroc contre les citoyens sahraouis qui s'opposent à la colonisation marocaine de leur territoire, appelant à des enquêtes sur ces dépassements.

Par Lamia O.

Adala UK a écrit sur son site web que les forces de sécurité marocaines continuent de recourir à la «torture» et aux «violations constantes» des droits de l'Homme au Sahara occidental, rendant la vie des citoyens sahraouis «critique». Outre la maltraitance des civils sahraouis que le Maroc «retient arbitrairement» dans les territoires sahraouis occupés et au Maroc, l'occupant marocain «use de la torture et des peines de prison sans motif, pour soutirer des aveux et obliger les victimes à les signer», précise Adala UK. Les documents signés sous la torture, qui impliquent les victimes dans des actes et des responsabilités dont ils sont totalement innocents, sont par la suite utilisés comme preuves contre ces prisonniers. L'organisation cite de nombreux témoignages auxquels elle a eu accès auprès des détenus, d'ex-prisonniers d'opinion et même de membres des familles des victimes. Il est affirmé que «des agents marocains utilisent la torture physique et psychologique contre les détenus sahraouis, à l'aide de nombreux moyens». Les forces marocaines usent de torture psychologique comme «le refus des visites familiales» aux prisonniers sahraouis. Quant aux tortures physiques, elles s'illustrent par «les simulations de noyades, la privation de sommeil, d'eau, de nourriture et l'accès aux services de santé». Les prisonniers sont également tabassés, brûlés avec des cigarettes, certains sont même «violés» ou suspendus et placés longtemps en isolement, pour «fausses accusations», ou juste pour avoir revendiqué l'indépendance de leur pays. A leur libération, beaucoup gardent encore les traces de violences physiques, souffrent de problèmes de santé mentale qui exigent une longue prise en charge médicale, des rhumatismes et autres maladies graves dues à la maltraitance et aux mauvaises conditions d'emprisonnement. Pourtant, précise l'organisation, ces détenus «n'ont



fait qu'exprimer leurs opinions politiques concernant le Sahara occidental, et le droit indéniable à leur autodétermination et celui de leur peuple», reconnu par la communauté internationale. Adala UK affirme que, par ces agissements, le Maroc a «gravement violé la Déclaration universelle des droits de l'Homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention contre la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants». Il est également relevé que les autorités pénitentiaires et judiciaires marocaines n'enquêtent pas sur les plaintes déposées par les détenus qui attirent l'attention sur la torture dont ils ont été victimes. «Les coupables jouissent toujours de l'impunité et continuent à commettre des actes de torture et traitements cruels, contre les détenus sahraouis», affirme Adala UK. Les autorités marocaines doivent «enquêter sur toutes les plaintes déposées contre des agents des services pénitentiaires et de sécurité et le personnel, pour torture et mauvais traitement», soutient l'organisation. Elle demande également la libération de tous les prisonniers d'opinion sahraouis, car «la seule preuve retenue contre eux est des aveux obtenus par l'usage de

la torture». Adala UK rappelle qu'au cours de sa visite au Maroc et au Sahara occidental en septembre 2012, Juan Méndez, Rapporteur spécial de l'ONU sur la torture, a signalé que les procureurs et les juges marocains enquêtent rarement sur les plaintes contre l'usage de la torture pour obtenir des preuves ou des aveux pendant les premiers stades des interrogatoires.

Le conseil des Iles Canaries réaffirme son soutien au droit à l'autodétermination

Le président du Conseil de la province des Iles Canaries, Antonio Morales, a réaffirmé, à la représentante du front Polisario en Espagne Khira Bulahi, le soutien de son conseil au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination. Recevant la déléguée sahraouie en visite dans la province, le président du Conseil a réitéré, à quelques jours de la célébration du 41^e anniversaire de la proclamation de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), «son soutien au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination à travers un référendum libre et démocratique reconnu par le droit international». Antonio Morales qui a par

ailleurs «dénoncé la violation des droits de l'Homme dans les territoires occupés», a demandé au gouvernement espagnol «de reconnaître le Front Polisario en tant que représentant légitime du peuple sahraoui» et d'adopter une «position plus active» en tant qu'ancienne puissance coloniale dans la défense des résolutions de l'ONU relatives au Sahara occidental. M. Morales a en outre demandé à l'Organisation des Nations unies, à l'Union européenne et au gouvernement du Maroc «de respecter le droit international». Pour sa part, le responsable de la participation citoyenne de Las Palmas, Sergio Millares, a déclaré que les six partis politiques qui composent le Conseil provincial demandent instamment «la mise en œuvre de l'arrêt de la Cour de justice européenne (CJUE) qui exclut le territoire du Sahara occidental de l'accord commercial UE-Maroc». La déléguée du Front Polisario en Espagne a pour sa part tenu à remercier «les responsables des îles Canaries qui ont toujours manifesté leur soutien indéfectible à la cause du peuple sahraoui qui lutte depuis 41 ans pacifiquement pour sa liberté en dépit de la violation constante et continue, par les forces d'occupation marocaine, du droit inter-

national». Aujourd'hui, a-t-elle dit, «la situation est très tendue suite aux violations continues par le Maroc des résolutions internationales successives relatives à, la question sahraouie» mais, a ajouté khira Bulahi «le peuple sahraoui a toujours l'espoir avec le nouveau Secrétaire général de l'ONU qui connaît parfaitement bien la réalité du peuple sahraoui et ce conflit».

Le Secrétaire général de l'ONU reçoit le représentant du Front Polisario

Le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a reçu à New York le représentant du Front Polisario, Ahmed Boukhari, qui lui a transmis un message urgent du président sahraoui, Brahim Ghali, sur le risque réel qui peut découler de la persistance du blocage du processus de paix par le Maroc et de la situation tendue sur le terrain suite à la provocation délibérée et planifiée du Maroc dans la zone d'El Guergarat. Dans son message au chef de l'ONU, le président sahraoui a affirmé que la responsabilité incombe au Maroc en cas d'escalade de la crise à El Guergarat.

L. O./APS

Tunisie Ben Ali à nouveau condamné

L'ANCIEN président tunisien Zine el Abidine Ben Ali, déchu lors du Printemps arabe, a été de nouveau condamné par contumace en Tunisie à huit ans de prison ferme pour «abus de pouvoir», a indiqué le parquet. Son gendre, Sakhr El-Materi, a écopé de six ans de prison ferme dans la même affaire. Déjà condamnés à de multiples reprises par contumace, Ben Ali, exilé en Arabie saoudite, et son gendre qui vit aux Seychelles, ont été reconnus coupables d'avoir «usé de leur qualité pour se procurer un avantage injustifié causant un préjudice à l'administration», a précisé le porte-parole du parquet, Sofiene Sliiti. Le tribunal de première instance les a également condamnés à payer chacun une amende de plus d'un million de dinars (environ 400 000 euros). L'affaire est liée à une instruction donnée par Ben Ali au maire de Sidi Bou Saïd, dans la banlieue nord de Tunis, pour céder un hôtel à un proche de son gendre pour une somme dérisoire, a indiqué une autre source judiciaire.

R. M.

Libye

Neuf personnes blessées dans des affrontements à Tripoli

Au moins neuf personnes ont été blessées dans des violents affrontements à l'artillerie lourde entre deux groupes armés à Tripoli, causant d'importants dégâts et paralysant la moitié de la capitale libyenne, ont indiqué les secours.

«L'équipe d'intervention (...) a secouru neuf personnes blessées par des tirs et les a

transportées à l'hôpital», a indiqué le Croissant-Rouge libyen (CRL), qui a installé un hôpital de campagne sur un rond-point en périphérie de la zone des combats. Selon l'agence de presse libyenne Lana, basée dans la capitale libyenne, les affrontements ont éclaté jeudi en fin de journée entre deux groupes armés contrôlant chacun un secteur

de l'est de Tripoli, l'un accusant l'autre d'avoir enlevé quatre de ses membres. Vendredi matin, plusieurs voitures calcinées gisaient dans les rues où les habitants ont vu défiler des chars et des véhicules équipés de canons anti-aériens, arme de prédilection des milices.

Halim T./Agences

Irak

Les troupes irakiennes avancent dans Mossoul

■ Couverts par les avions et les hélicoptères militaires, les troupes irakiennes combattaient hier les jihadistes dans l'ouest de Mossoul mais la bataille risque d'être difficile pour leur reprendre leur dernier grand bastion en Irak.

Ces deux derniers jours, quelques centaines de civils ont fui au fur et à mesure que les forces irakiennes progressaient, mais les ONG estiment à 750 000 habitants le nombre des habitants toujours encerclés dans la partie occidentale de la deuxième ville d'Irak où ils manquent de tout. Près d'une semaine après le début de leur offensive pour reprendre la partie ouest de Mossoul au groupe État islamique (EI), les forces armées ont sécurisé la plupart des régions entourant la cité, repris l'aéroport et une base militaire contiguë, et pénétré dans les quartiers périphériques. L'assaut impliquant des milliers d'hommes de la Force d'intervention rapide (FIR), des unités d'élite du contre-terrorisme (CTS) et de la police fédérale, a été lancé le 19 février principalement à partir du sud. Les militaires se dirigent maintenant vers le centre de la ville septentrionale, sur la rive ouest du fleuve Tigre qui coupe la cité en deux. «Actuellement, nous nous dirigeons vers le siège du gouvernement de Mossoul dans le centre», a indiqué à l'AFP le lieutenant-colonel Abdelamir al-Mohammadawi sur la ligne de front, dans le quartier de Jawsaq

repris en grande partie aux jihadistes. «Nous sommes à 500 km du consulat turc», a-t-il dit, en précisant que ses forces comptaient s'emparer de cet objectif avant d'atteindre le centre-ville. Au fur et à mesure que les troupes progressent dans les quartiers densément peuplés de Mossoul-Ouest, la résistance des jihadistes semble plus forte. «Daech utilise des habitants comme boucliers humains», a poursuivi le lieutenant-colonel, alors que les hélicoptères lançaient des roquettes sur les poches jihadistes à Jawsaq et que les tirs de chars pleuvaient pour neutraliser les franc-tireurs de l'EI. Un peu plus tard, des militaires transportent deux de leurs camarades blessés vers les lignes arrière. Ces derniers gémissent de douleur et l'un d'eux porte un garrot au genou après avoir été touché par un sniper, a constaté un journaliste de l'AFP. Dans les secteurs «libérés» à Mossoul-Ouest, les habitants se réjouissent d'un retour à la liberté. Les jihadistes «nous obligeaient à porter des pantalons courts et à nous faire pousser la barbe. Les cigarettes étaient interdites. Les femmes devaient même couvrir leurs yeux», a indiqué Othman Raad,



20 ans, assis sur les marches de sa maison à Jawsaq. «Là, nous sommes détendus, nos enfants sont en sécurité, nous sommes en sécurité», a-t-il ajouté, même si les combats font rage non loin. En juin 2014, l'EI avait pris Mossoul et d'autres régions d'Irak avant de proclamer un «califat» à cheval sur l'Irak et la Syrie où il s'est aussi emparé de vastes pans du territoire. C'est à Mossoul que son chef, Abou Bakr al-Baghdadi, avait fait sa seule apparition publique en juillet de la même année. Le groupe extrémiste a occupé un

temps un tiers de l'Irak, mais depuis deux ans les régions sous son contrôle ont fondu face aux multiples offensives soutenues par l'aviation et les conseillers au sol de la coalition internationale dirigée par les États-Unis. Mossoul est le dernier grand bastion de l'EI en Irak. Les forces progouvernementales ont lancé le 17 octobre 2016 l'offensive pour reprendre la ville. Le 24 janvier, elles ont reconquis la partie orientale. A Mossoul-Ouest, la bataille «progressera rapidement pour l'instant mais la prochaine étape pourrait s'avérer

plus difficile», a indiqué le lieutenant-général Abdel Wahab al-Saadi du CTS. L'EI semble avoir renforcé ses défenses à l'intérieur de la ville, creusant entre autres des trous dans les murs des maisons pour se déplacer discrètement. Il a eu suffisamment de temps pour se préparer à une bataille qui pourrait être son dernier baroud d'honneur. Des correspondants de l'AFP ont vu des vastes étendues de fumées noires au-dessus de l'ouest de Mossoul, des incendies déclenchés par l'EI pour couvrir le ciel selon les commandants irakiens. Une autre tactique de l'EI est d'étendre des tissus au-dessus des ruelles étroites de la vieille ville pour bloquer la surveillance aérienne, selon des images vues par l'AFP. Sans oublier, les kamikazes lancés contre les soldats. Une perte totale de Mossoul représenterait un terrible revers pour l'EI qui ne contrôlerait plus alors qu'une région autour de la ville irakienne de Hawija, à 180 km au sud-est de Mossoul, la cité de Tal Afar, à l'ouest, et de petites localités dans l'ouest irakien. Mais l'EI parvient encore à frapper avec des attentats qui ont fait la veille des dizaines de morts en Irak et en Syrie.



Points chauds

Statut

Par Fouzia Mahmoudi

Certains soutiens de François Fillon, candidat officiel de la droite et du centre, élu il y a quelques mois encore très largement face au candidat favori Alain Juppé, s'offusquaient de la mise en lumière par la presse et surtout par l'ouverture d'une enquête du Parquet financier concernant les emplois fictifs, supposés, de l'épouse de l'ancien Premier ministre et de deux de ses enfants. Thierry Solère notamment, porte-parole de François Fillon pendant la campagne présidentielle, a bruyamment fait part de son indignation face aux publications du *Canard enchaîné* qui avait été le premier à évoquer l'affaire, et surtout la polémique qu'elle avait provoquée médiatiquement et politiquement. Solère ne comprenait pas comment le Parquet financier avait «osé» ouvrir une enquête visant un candidat au scrutin présidentiel, insinuant subliminalement que même si Fillon était coupable des faits reprochés, il devrait être exonéré de par son statut. Surtout qu'avant le déclenchement de la polémique, Fillon était assuré d'être au premier tour de l'élection du 21 avril et de gagner par la suite face à Marine Le Pen. Mais aujourd'hui les choses ont bien changé et les Français ne semblent pas partager le goût du porte-parole du candidat conservateur pour les passe-droits. Surtout lorsque ceux-ci impliquent le détournement de près d'un million d'euros. De son côté le Parquet financier, qui a par ailleurs été accusé par Fillon, comme par ses soutiens, d'être téléguidé depuis l'Élysée pour saboter sa campagne, semble estimer que candidat ou pas, l'ancien chef de gouvernement doit répondre de ses actions devant la justice. En tout cas, le Parquet financier a ouvert, ce vendredi soir, une information judiciaire concernant «notamment» les époux Fillon. Cette information «est ouverte contre personne non dénommée, des chefs de détournement de fonds publics, abus de biens sociaux, complicité et recel de ces délits, trafic d'influence et manquements aux obligations de déclaration à la Haute autorité sur la transparence de la vie publique», précise le communiqué du Parquet national financier. Le Parquet justifie cette ouverture en raison de «l'ancienneté d'une partie des faits concernés et de l'exigence de la mise en œuvre de l'action publique résultant de l'article 4 de la loi adoptée définitivement le 16 février 2017». Reste à savoir quelle sera la réaction de François Fillon face à ce nouveau développement, lui qui avait assuré dès le début de la polémique qu'il abandonnerait sa campagne en cas de mise en examen. Or, la décision du Parquet ouvre la voie à une mise en examen ou un placement sous le statut de témoin assisté des acteurs du dossier, dont François Fillon. C'est peut-être d'ailleurs pour cela qu'il avait ensuite changé de cap en assurant qu'il resterait candidat quelle que soit l'issue de l'enquête dont il faisait l'objet, notwithstanding la décision de justice le concernant. F. M.

Nigeria

Le vice-président Osinbajo, de l'ombre à la lumière

Voyages à l'étranger, discussions avec les indépendantistes, inspections d'infrastructures... Le président par intérim du Nigeria, Yemi Osinbajo, est sur tous les fronts depuis qu'il remplace provisoirement à la tête du pays le plus peuplé d'Afrique Muhammadu Buhari, soigné en Angleterre. Parti en congés à Londres le 19 janvier, le chef de l'État, qui a prolongé son séjour pour des raisons médicales non révélées au grand public, a confié avant son départ les rênes du pouvoir à son vice-président, comme le permet la Constitution. A 59 ans, ce technocrate d'ordinaire discret et plutôt introverti ne ménage pas ses efforts diplomatiques, politiques et économiques en l'absence du chef, alors que le géant pétrolier traverse une grave récession économique, plombé par la chute des cours du brut. Un zèle qui a atteint son paroxysme avec une visite surprise à l'aéroport international de Lagos jeudi entre deux réunions de travail, où il a «inspecté l'état des toilettes» publiques !. A la télévision, sur Twitter ou à la Une des grands quotidiens nigériens, l'homme aux traits fins et aux grands yeux amande, invariablement coiffé d'un chapeau traditionnel, tient visiblement à montrer qu'il n'y a pas de vide politique et que la machine gouvernementale continue à travailler. L'investiture du nouveau président gambien Adama Barrow le 18 février ? Il a fait le déplacement à Banjul. Les manifestations anti-gouverne-

ment à Lagos et Abuja ? Osinbajo a répondu aux Nigériens : «A ceux qui sont dans les rues pour protester contre la situation économique et à ceux qui ne le sont pas mais qui souffrent, nous vous entendons». Mi-février, le président par intérim a aussi effectué un voyage hautement symbolique dans la région du delta du Niger, le hub pétrolier du sud où pullulent des groupes rebelles indépendantistes qui sabotent régulièrement les oléoducs, mais où Buhari n'a jamais mis les pieds depuis son élection en mars 2015. Contrairement à son mentor, musulman fulani du nord, Osinbajo est un ancien pasteur évangélique, de l'ethnie yoruba: dans un pays ultra-religieux divisé entre un nord musulman et un sud chrétien, il fallait ménager les sensibilités. «Nous devons travailler ensemble pour faire du delta du Niger une zone économique vivante et dynamique», a-t-il affirmé aux communautés locales qui réclament une vraie redistribution de ces richesses pétrolières. «Là où Buhari est perçu comme un homme autoritaire, qui est dans le rapport de force, le vice-président est un vrai diplomate. Il a une personnalité vraiment calme, consensuelle», analyse Chris Ngwodo, commentateur politique averti. «C'est le parfait gentleman», confirme à l'AFP Davies Ibiama Ikanya, un poids lourd du parti au pouvoir, All progressive progress (APC). «Il fait ce qu'il peut pour sortir le pays de la crise, l'heure est à la discipline et au sacrifice».

Diplômé de la prestigieuse London School of Economics, l'ancien universitaire et avocat en droit des affaires a la réputation de bien maîtriser les dossiers économiques. Hasard de calendrier ou pas, la banque centrale nigérienne, sous le feu des critiques depuis des mois parce qu'elle refuse de dévaluer le naira, creusant un écart abyssal entre le taux de change officiel et le marché noir, vient d'assouplir sa position pour faciliter l'accès aux devises qui manquent cruellement dans le pays. Toutefois, selon l'analyste Chris Ngwodo, il est «peu probable qu'Osinbajo ait la marge de manœuvre suffisante pour pouvoir engager unilatéralement de grandes réformes économiques et institutionnelles».

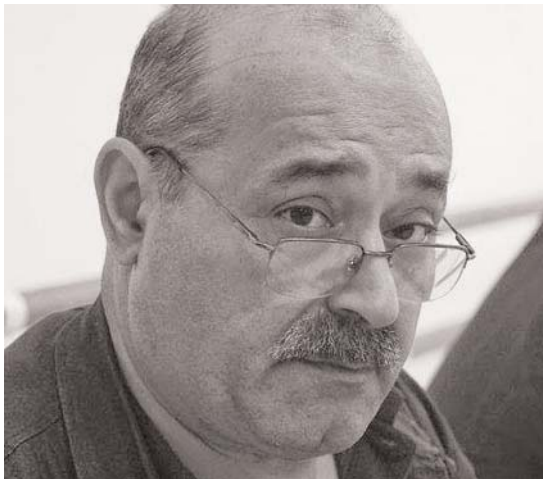
Certes, en théorie, l'intérimaire dispose de tous les pouvoirs dévolus au chef de l'État, mais «il est limité par la réalité politique», estime-t-il : «Ce n'est pas pour lui que les Nigériens ont voté, c'est pour Buhari». «Osinbajo est susceptible de rencontrer des résistances dans l'administration, et à moins qu'il agisse sur instruction expresse du président, il n'aura pas l'autorité suffisante pour mener sa propre politique», ajoute M. Ngwodo.

Le président par intérim devra aussi composer avec l'opposition des caciques du nord: le fait qu'un «sudiste» prenne les rênes du pays à la moitié du mandat de Buhari génère des frustrations. Selon la coutume, la présidence alterne entre le nord et le sud.



Musique/Alger

Soirée artistique organisée en l'honneur de Abdelmadjid Meskoud



■ Une soirée artistique a été organisée jeudi, à la salle Ibn Khaldoun (Alger), en l'honneur de l'artiste chaâbi Abdelmadjid Meskoud.

Par Adéla S.

Organisée par l'Établissement «Arts et Culture» de la wilaya d'Alger en présence de l'artiste Meskoud, la soirée a été rehaussée par la participation de Hamidou, Nouredine Allane, Mohamed Laagab, Didine Karoum et Abdelkader Chaou.

La soirée a été ouverte avec l'artiste Mohamed Laagab qui a interprété une chanson andalouse «Haraqa Edhana Mouhdjati», suivi par Didine Karoum qui a interprété «Kima Kader Rabi Ala Asak» et «Ah ya Mezghena». Le

public s'est délecté ensuite avec une des chansons célèbres de Meskoud «Al Assima», interprétée par Hamidou. Les amoureux de la chanson chaâbi ont pu également apprécier, grâce au talent de l'artiste Nouredine Allane, la chanson «Ya Lyam» qui retrace l'histoire de La Casbah et «Nhar Yban Essah». La soirée a été clôturée avec l'artiste Abdelkader Chaou qui a enchanté le public avec plusieurs de ses chansons.

Bien que terrassé par la maladie, Meskoud a interprété la chanson «Al assima» et a été longuement applaudi par le public, artistes et membres de sa famille.

Nouredine Allane a qualifié Meskoud de «grande figure» qui a marqué la chanson chaâbi.

Hamidou a énuméré les qualités de l'artiste, saluant «son humilité» et «son amour pour les gens modestes».

Né à Alger en 1953, Abdelmadjid Meskoud débuta sa carrière dans la chanson chaâbi en 1969. Comédien d'origine au sein de l'équipe de Mohamed Touri, il rejoint ensuite l'équipe du théâtre populaire en compagnie de Hassan Hassani (Boubagra). Il s'est rendu célèbre grâce à sa chanson «Al Assima» lancée en 1989.

A. S./APS

Encadrés par des Américains

De jeunes artistes du hip-hop animent un concert à Alger

Une sélection d'une soixantaine de jeunes artistes du hip-hop, dirigés par un quatuor de professionnels américains, a animé, jeudi soir à Alger, un concert dans une ambiance électrique où la pulsion rythmique a donné le ton à l'expression par la parole et le mouvement du corps.

Organisé par l'ambassade des États-Unis en Algérie, en collaboration avec le ministère de la Culture, le programme «Next Level Hip Hop Academy» a réuni à la salle Ibn Zeydoun de l'Office Riadh El Feth quelque soixante jeunes artistes survoltés et pleins d'énergie, entre rappeurs, danseurs et beatmakers (concepteurs de musique et DJ) venus de plusieurs villes d'Algérie.

Encadrés durant une semaine à l'Institut supérieur des métiers des arts du spectacle et de l'audiovisuel (Isma) de Bordj El Kiffan par les Américains, Décap (concepteur de musique), Neutronz (DJ 81), One Be Lo (rappeur) et Big Tara

(danseuse de hip-hop), le groupe d'artistes retenu a subi une formation dans les quatre volets constituant les critères de la musique hip-hop.

Durant deux heures, le nombreux public présent a vibré au groove et au gros son, générés par le savoir-faire de l'Algérien «Dj F Mix» et l'Américain «Decap», aux commandes de deux platines-son, placées de part et d'autre de la scène. Des groupes d'une dizaine de rappeurs et de danseurs se sont ensuite succédés sur la scène, enchaînant un programme de chansons aux cadences percussives, exécuté par des chanteurs aux interventions simultanées qui faisaient chanter le public l'incitant au relâchement et au surassement de soi.

Evoluant avec des noms de scène, comme le veut la tradition hip-hop, Ztella, Mc Hood, l'Yes, Laz, Rooofa Mc, Mad Seven, Biggizi, Amiyano, Dj Fly, Luxuary, Rimka et d'autres encore, ont interprété plusieurs extraits de chansons connues du jeune

public, re-mixés et soumis aux bruitages et effets Hip Hop, à l'instar de «Run it» de Chris Brown et «Arno Cost Apocalypse» de Cridel.

«Nous avons sélectionné des jeunes qui présentent un potentiel rythmique et artistique appréciables», a confié One Be Lo.

«Allah Ghaleb» et «Viva l'Algérie» figurent également parmi les pièces entonnées par les jeunes rappeurs dans le parler algérois, au milieu de danseurs qui multipliaient les prouesses physiques, Guetni Malika et Habib Aïchouche, deux jeunes comédiens au théâtre et à la télévision, étudiants à l'Isma notamment.

Sous un éclairage vif et multicolore, le public, cédant au déhanchement, a eu du répondant aux interventions très appréciées de Karim El Gang, Azzou, Farid Calamity et Serly, des rappeurs professionnels, invités vedettes des organisateurs.

«C'est magnifique ! Ces jeunes artistes méritent d'être

encouragés», ont unanimement déclaré des spectateurs, avant la montée en scène du groupe Ifrikiya Spirit, également invité de l'événement.

Chakib Bouzidi, tama (petite percussion) à la main, Kettani Rafik au Djembe, Meziane Amiche au chant, Réda Mourah au piano, Hassen Khoullef à la batterie et Samy Guebouba à la basse, composant le groupe Ifrikiya Spirit (fondé en 2009) a clos la soirée avec trois chansons aux formes ouvertes sur la World Music, aux influences rythmiques binaires et ternaires et aux contenus authentiques.

Les six musiciens, brillant de maîtrise et de professionnalisme, ont enflammé la salle avec les pièces «Call it» (nouveau), ainsi que «Moussawayo» et «Selmani», extraits de leur unique album «Ifrikiya Spirit», produit en 2013.

Entonnant dans des gammes pentatoniques, des mélodies gnaouis, chaouis et targuis, le groupe, parti en 2016 aux USA pour une tournée de 24 concerts dans le cadre du programme

«Center Stage», initié par l'ambassade des États-Unis en Algérie, a fusionné ces airs autochtones avec le jazz, la salsa et le reggae.

Faisant montre de toute l'étendue de leurs talents, les musiciens, qui ont également pris part au 14^e «Dima Jazz» (19-24 novembre 2016), ont brillé de technique et de dextérité, Réda Mourah au piano notamment, à l'assise harmonique et aux envolées phrastiques très appréciées par le public.

Des diplômes de participations aux masters-class ont été remis aux jeunes artistes par l'ambassade des États-Unis en Algérie, Joan Polaschik qui a souligné le caractère «d'échange entre les cultures» et de «partage des expériences» que revêt le programme «Next Level Hip Hop Academy».

Racim C.

Agend'art

Centre commercial & de loisirs de Bab-Ezzouar (Alger)

Jusqu'au 9 mars :
Exposition de photographies «Win el harba» de Hind Oufrifa.

Palais des raïs, Bastion 23 (Bab El-Oued, Alger)

Jusqu'au 16 mars :
Exposition de peinture de l'artiste Karim Beladjila.

Galerie d'art El-Yasmine (Dély Ibrahim, Alger)

Jusqu'au 25 février :
Exposition «Errance» de Abderrahmane Aïdoud.

Galerie d'art Sirius

Jusqu'au 29 février :
Exposition «Rétroplastie» de l'artiste Valentina Ghanem Pavlovskaya.

Musée national d'art moderne et contemporain d'Alger

Mardi 31 mars :
Exposition de mangas à l'occasion du 10^e anniversaire de la maison d'édition algérienne Z-Link.

France/Cinéma

«Elle» remporte le César du meilleur film

Le film «Elle», du réalisateur néerlandais Paul Verhoeven, a remporté vendredi soir le prix du meilleur film lors de la 42^e

cérémonie des Césars, au cours de laquelle l'actrice française Isabelle Huppert, qui tient le rôle principal du film, s'est vu décer-

ner le César de la meilleure actrice. Ce film, qui était en lice pour la Palme d'or du Festival de Cannes 2016, a été récompensé en janvier du Golden Globes du meilleur film étranger, tandis qu'Isabelle Huppert a reçu le Golden Globes de la meilleure actrice dramatique. L'actrice est également nommée aux Oscars pour le même rôle.

Le Canadien Xavier Dolan a quant à lui reçu le César du meilleur réalisateur pour «Juste la fin du monde», qui a été récompensé du Grand Prix au festival Cannes 2016. Il a aussi été récompensé du prix du meilleur montage et l'acteur du

film, Gaspard Ulliel, a remporté le César du meilleur acteur.

Le film «Divines» de la réalisatrice Houada Benyamina, récompensé de la Caméra d'or au Festival de Cannes 2016, a également remporté trois Césars, à savoir ceux du meilleur premier film, du meilleur espoir féminin et de la meilleure actrice dans un second rôle.

Les Césars du cinéma, récompenses créées en 1976 et remises annuellement à Paris pour saluer les meilleures productions françaises, sont souvent considérés comme les équivalents français des Oscars aux États-Unis.

R. C.

FESPACO 2017

2 films algériens parmi les 20 longs métrages en lice

20 FILMS de différents pays, dont 2 algériens, sont en compétition de l'Étalon d'or de Yennenga dans la catégorie «Fiction Long métrage» de la 25e édition du Festival Panafricain du Cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO) qui ouvre ses portes, samedi. Pour cette édition qui se tient sous le thème : «Formation et métiers du cinéma et de l'audiovisuel», deux films algériens sont en lice pour le long métrage. Il s'agit de : LE PUIITS, Lotfi Bouchouchi (Algérie), 2015, 96 mn. et LES TOURMENTS, Sidali Fettar (Algérie), 90 mn.

K. L.



Coup-franc direct

Des faux prétextes

Par Mahfoud M.

Le Mouloudia d'Alger est tombé de haut ce week-end en se faisant battre, dans un match à six points, par le concurrent direct au titre national qui lui a donc ravi la première place en le battant dans son antre du stade du 5-Juillet. Au lieu de se la jouer fair-play et sportifs, les dirigeants du Doyen et surtout son premier responsable, Omar Ghrib, a montré son côté mauvais perdant en essayant cette défaite sur l'arbitre qu'il accuse d'avoir favorisé l'Entente de Sétif. Il dira même qu'il a fait entendre des vertes et des pas mûres à l'homme en noir comme si ce dernier avait été coupable d'un crime en n'aidant pas le Mouloudia à l'emporter. Nous avions relevé dans ces mêmes colonnes, le courage du président d'avoir décidé de jouer dans un grand stade plutôt que dans un stade exigu qui favorise la pression pour l'emporter à n'importe quel prix, comme le font certains clubs. Malheureusement, nous sommes contraints de remettre en cause la sportivité de ce dernier qui refuse d'admettre que l'Entente est plus forte et qu'elle méritait amplement son succès. Le penalty accordé aux Sétifiens est légitime et le but refusé au MCA était entaché d'un hors jeu et cela devrait être clair dans leurs esprits. Malheureusement, on a toujours cette culture de tenter de brouiller les cartes et de dire que c'est la faute à telle ou telle personne pour ne pas avoir à assumer son échec.

M. M.

Volley-ball/AGO de la FAVB Les bilans adoptés

L'ASSEMBLÉE générale ordinaire (AGO) de la Fédération algérienne de volley-ball, qui s'est tenue le week-end dernier à la salle des fêtes du Pari Sportif Algérien à Chéraga (Alger), a validé les bilans moral et financier de l'actuel bureau de la FAVB.

En effet, les 42 membres votants ont donc approuvé successivement le bilan moral (26 oui, 13 non, 2 nuls et 1 abstention) et financier de l'exercice 2016, (27 oui, 12 non, 3 nuls) ainsi que du bilan du mandat olympique 2013-2016. (26 oui, 10 non, 2 nuls.)

Les membres de l'AG de la fédération ont installé la commission de candidatures en vue de l'organisation de l'AG électorale prévue le 9 mars prochain. La commission de candidature a été confiée à Kazitani, Hamadi, Clous et celle des recours à

Kebbaba, Amar, Ramdani, alors que la commission de passation de consignes faute de candidat a été confiée à celle du recours.

Il est à souligner que six ligues de wilaya, à savoir Tlemcen, Boumerdès, Ouargla, Skikda, Sid Bel-Abbès et Laghout à qui a été refusé l'accès à la salle pour participer aux travaux de cette AGO de la Fédération Algérienne de volley-ball avec comme alibi volume d'activité très réduit, ont protesté vivement et présenté leurs doléances aux représentants du MJS présents à cette AGO afin que la tutelle intervienne auprès de Fédération algérienne de volley-ball pour les rétablir dans leurs droits en qualité de membres de l'Assemblée générale, à l'instar d'une quinzaine de ligues.

R. S.

Ligue 1 Mobilis (21^e journée) L'ESS bat le MCA et reprend les commandes

■ L'ES Sétif a réussi à reconquérir le leadership de la Ligue 1 Mobilis de football en s'imposant (2-1) contre le MC Alger dans le duel au sommet de la 21^e journée, disputé vendredi soir au stade du 5-Juillet (Alger).

Par Mahfoud M.

Les choses avaient pourtant bien commencé pour Le Doyen, ayant réussi à trouver le chemin des filets dès la 12^e minute de jeu grâce à sa recrue hivernale, l'ancien Paciste Zakaria Mansouri. Les Sétifiens se sont cependant bien ressaisis après la pause, égalisant par Nadji, sur penalty à la 48^e, avant de porter l'estocade par l'intermédiaire du Camerounais Abenego Tembeng (78^e). Une victoire inespérée pour l'Aigle noir, qui cinq minutes avant l'inscription de ce 2^e but s'était retrouvé à dix, après l'expulsion de l'attaquant Zakaria Haddouche. Grâce à cette importante victoire, l'ESS prend seule la tête de la Ligue 1 Mobilis, avec 38 points, suivie de l'USM Bel-Abbès (36 pts) et du MC Alger (34 pts). La joie de l'USM Bel-Abbès, devenu leader provisoire une heure plus tôt, après sa victoire contre le CS Constantine (1-0), a donc été de courte durée, puisque l'ESS a vite fait de la déloger, après son précieux succès chez le Doyen. Après avoir été sérieusement mis en difficulté par les Sanafir en première mi-temps, les Belabbassiens avaient réussi à inverser la tendance après la pause, contraignant Boucheriha à inscrire un but contre son camp à la 80^e minute. Une grosse désillusion pour les Constantinois, qui avaient réussi



Les Sétifiens étaient plus forts

un bon match dans l'ensemble, se permettant même le luxe de rater un penalty par Toufik Zerara (34^e). Un peu plus tôt dans l'après-midi, le CA Batna et le NA Hussein Dey s'étaient neutralisés (0-0) au stade Seffouhi, également pour le compte de cette 21^e journée du championnat de Ligue 1 Mobilis. Une mauvaise affaire pour le club des Aurès, qui après ce semi-échec à domicile reste aux abords de la zone rouge, avec une seule longueur d'avance sur le premier club non reléguable, le DRB Tadjenanet. De son côté, le NAHD a confirmé sa bonne santé du moment, en engrangeant un point en déplacement, qui lui permet de rejoindre provisoirement l'Olympique de Médéa à la 6^e place, avec 29 points. L'OM compte cependant un match en

moins, car ce n'est que samedi qu'il reçoit l'USM Alger, en clôture de cette 21^e journée, et avec la possibilité de graver quelques marches supplémentaires au classement, en cas de victoire. Jeudi, en ouverture de cette 21^e journée, l'USM El Harrach s'était neutralisée à domicile avec le MC Oran (0-0), au moment où le MO Béjaïa a compromis un peu plus ses chances de maintien, en s'inclinant (1-0) chez le RC Relizane. Les Crabes restent en effet lanterne rouge de la Ligue 1 Mobilis, avec quatre points de retard sur l'avant-dernier, la JS Kabylie, et sept longueurs de retard sur le premier club non reléguable, le DRB Tadjenanet, au moment où le RCR rejoint ce dernier, ex-aequo avec 20 points.

M. M.

Ligue 2 Mobilis (22^e journée)

Le Paradou, déjà un bon pied en Ligue 1

Le Paradou AC a franchi un grand pas vers l'accession après son importante victoire chez l'actuel 3^e de la Ligue 2 Mobilis, l'US Biskra, qu'il a battu (1-0) lors de la 22^e journée, disputée vendredi et marquée par les faux pas des autres prétendants à la montée en Ligue 1, la JSM Béjaïa et l'USM Blida, qui se sont neutralisées respectivement chez l'AS Khroub et le GC Mascara, sur le même score d'un but partout. Le club de Kheireddine Zetchi, qui restait sur une défaite à domicile contre le GC Mascara (0-1), s'est bien ressaisi et a réussi à s'imposer chez un concurrent direct pour l'accession, l'US Biskra, grâce à

un but précoce, signé Meziani dès la 12^e minute de jeu. Un précieux succès qui permet au PAC de creuser l'écart à onze points sur son premier poursuivant au classement, la JSM Béjaïa, qui elle est allée se neutraliser (1-1) chez l'AS Khroub. Le club de Yemma Gouraya a commencé par être mené au score, puisque c'est Boulainine qui avait ouvert le score à la 16^e, et ce n'est qu'à la 57^e que le remplaçant Drifel a réussi à niveler la marque pour les visiteurs. Un précieux nul en déplacement, qui permet à la JSMB de conserver sa 2^e place au classement général, avec 36 points, au moment où l'ASK reste scotchée à sa place de pre-

mier club reléguable, avec seulement 23 unités au compteur. L'autre prétendant à l'accession, l'USM Blida, a également ramené un nul de son déplacement chez le GC Mascara (0-0) et grâce auquel elle reste sur la troisième marche du podium, à égalité de points avec l'US Biskra, avec 34 unités chacun. En revanche, le GCM marque le pas après une belle série de cinq

victoires consécutives, dont la dernière chez le leader Paciste, ce qui le maintient à la 9^e place, avec 28 points. Autre victoire importante, celle du MC El Eulma (avant-dernier) qui est allé s'imposer chez le WA Boufarik (1-0) grâce à un but contre son camp de Tiza. Un succès qui permet aux Eulmis de revenir à trois longueurs du premier club non reléguable, le CRB Aïn

Fekroun, tout en ayant un match en retard, qu'il disputera prochainement contre le Paradou AC, ce qui lui permet de conserver un espoir de se maintenir. Le WAB, en revanche, recule dangereusement au classement général, et se retrouve ex-aequo avec le premier club non reléguable, le CRB Aïn Fekroun, ayant ramené de son côté un bon résultat nul de chez l'ASM Oran (1-1). Amer-Yahia avait ouvert le score pour les gars de M'dina J'dida (13^e) et c'est Keffi qui a nivelé la marque pour le CRB Aïn Fekroun juste avant la fin de la première période (40'). Les deux autres matchs disputés ce vendredi se sont également soldés par des résultats nuls. L'Amel Boussaâda s'est neutralisé (1-1) avec la JSM Skikda, et le RC Arbaâ (0-0) avec le MC Saïda. La journée s'est clôturée hier samedi, avec le déroulement du match ASO Chlef-CA Bordj Bou-Arréridj, entre le 11^e qui reçoit le 6^e.

Résultats et classement :

Vendredi :

WA Boufarik - MC El Eulma	0-1
ASM Oran - CRB Aïn Fekroun	1-1
Amel Boussaâda - JSM Skikda	1-1
AS Khroub - JSM Béjaïa	1-1
US Biskra - Paradou AC	0-1
GC Mascara - USM Blida	0-0
RC Arbaâ - MC Saïda	0-0

	Pts	J
1). Paradou AC	47	21
2). JSM Béjaïa	36	22
3). US Biskra	34	22
→). USM Blida	34	22
5). JSM Skikda	31	22
6). CAB Bou Arréridj	29	21
→). Amel Boussaâda	29	22
→). MC Saïda	29	22
9). GC Mascara	28	22
10). ASM Oran	26	22
11). ASO Chlef	25	21
→). WA Boufarik	25	22
→). CRB Aïn Fekroun	25	22
14). AS Khroub	23	22
15). MC El Eulma	22	21
16). RC Arbaâ	15	22

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Célébration de la Journée mondiale de la Protection civile à Béjaïa

Un riche programme préparé pour l'occasion

C'EST SOUS le slogan «Ensemble avec la Protection civile face aux catastrophes» que la Protection civile de la wilaya célèbre sa Journée mondiale. Les festivités ont débuté hier par de nombreuses activités, notamment par «un cross» dans la matinée, à travers les artères de la ville de Béjaïa, avec la participation de nos agents en tenue réglementaire et qui prendra le départ du siège de la direction de la Protection civile, sise à la cité Tobbal à Béjaïa, jusqu'au siège de l'Unité principale aux 4 chemins. Les journées du 26 au 28/02/2017, des tournois sportifs (foot à 7 – volley ball et pétanque) seront organisés aux niveaux de la Salle bleue, côté siège de wilaya et à l'Unité principale. Le 1^{er} mars des portes ouvertes auront lieu à travers toutes les unités secondaires de la Protection civile de la wilaya et aussi au niveau de la maison de culture T a o u s - A m r o u c h e . L'ouverture officielle de l'exposition célébrant de la Journée mondiale de la Protection civile se fera au niveau de l'Unité principale des Quatre chemins en présence du wali de Béjaïa, du directeur de la Protection civile, des autorités locales et des expositions des moyens d'inter-

vention roulants seront organisées au niveau de l'esplanade de la maison de culture et de l'Unité principale. Outre les manœuvres de sensibilisation qui seront organisées au profit du public à l'Unité principale, des données statistiques des dix dernières années, des tableaux des risques majeurs, des photos seront exposés au public. Ceci en sus d'une projection de film de sensibilisation sur les différents accidents et catastrophes naturelles inscrit au programme. Les célébrations seront clôturées par la remise de cadeaux et prix aux lauréats et vainqueurs des différents tournois sportifs, aux retraités de la Protection civile et aux sponsors des différentes campagnes de sensibilisation, a-t-on appris. «Il s'agit de souligner l'importance de coordonner les efforts des autorités nationales, des structures de la Protection civile, des médias et des populations civiles pour prévenir efficacement contre les catastrophes naturelles et celles dont l'homme en est la cause pour les combattre». «Personne ne doit rester indifférent face aux problèmes causés par les catastrophes, car tout le monde s'en retrouve affecté», fait-on observer.

Pêche à El Tarf

Une cinquantaine d'infractions enregistrée

UNE CINQUANTAINÉ d'infractions aux règles régissant les activités de pêche a été enregistrée en 2016 dans la wilaya d'El Tarf, a indiqué hier le directeur de la pêche et des ressources halieutiques, Hamid Brahmia. La pêche abusive et la détention illicite du corail ainsi que la pêche dans les zones interdites constituent les principales transgressions relevées en 2016, a précisé la même source, ajoutant qu'une «légère hausse» des infractions a été relevée en 2016 comparativement à l'exercice 2015, durant lequel 40 infractions ont été signalées. M. Brahmia a indiqué que durant les deux exercices précédents il a été relevé 15 infractions liées à la pêche illicite du corail (par exercices) alors que pour la pêche en zones interdites, cinq cas ont été signalés. Les efforts déployés localement en matière de sensibilisation des professionnels de la mer quant à l'importance de la préservation des ressources halieutiques et à l'application de la loi en vigueur dans ce domaine, et les actions de lutte contre la contrebande et le braconnage des richesses naturelles ont amplement contribué à la régression du nombre d'infractions pendant les deux exercices. Près de 100 individus mis en cause dans ces affaires ont été appréhendés par les services de sécurité (gardes côtes, gendarmerie nationale, police...) durant l'exercice 2016 et ont été condamnés au versement d'amendes par la justice contre 90 arrestations en 2015, a-t-on indiqué. Le secteur de la pêche avait produit en 2016, dans la wilaya d'El Tarf, 4 000 tonnes de poissons dont une grande partie de poisson bleu, a-t-on appris par ailleurs.

Mahi Y.

DRAME DE L'IMMIGRATION CLANDESTINE EN MÉDITERRANÉE



Djalou@hotmail.com

Tizi Ouzou

Un circuit cycliste à la mémoire de Mouloud Mammeri

■ La célébration du 28^e anniversaire de la disparition de l'écrivain, anthropologue et linguiste Mouloud Mammeri et le centenaire de sa naissance a débuté hier avec un circuit cycliste organisé en sa mémoire par la Direction de la culture.

Par Nabil L.

U ne trentaine de sportifs ont pris part hier à cette activité, dont la première étape a été lancée dans la matinée à partir de la maison de la culture Mouloud-Mammeri vers la place du 17 Octobre, en passant par la rue Chikhi-Amar et l'avenue Abane-Ramdane. La deuxième étape de ce circuit cycliste a commencé du chef-lieu communal d'Ath Yenni, terre natale du défunt Mammeri, pour aboutir à la placette de l'Olivier de Tizi Ouzou après avoir traversé Takhoukt, Oued Aïssi, les avenues Chabane-Ahcène, Terbouche-Mourad, Abane-Ramdane et Larbi-Ben M'hidi. Pour la directrice de la culture, Nabila Goumeziane, qui a donné le coup d'envoi de l'activité au niveau de la maison de la culture, «la commémoration de cette année revêt un caractère particu-

lier puisqu'elle marque également le centenaire de la naissance d'un savant universel». Le programme élaboré en la circonstance avec le Haut commissariat à l'amazighité, la direction de l'éducation de Tizi Ouzou et d'Ath Yenni et l'association Talwit de la même localité et celle des enseignants de tamazight, n'est qu'une manière de «s'incliner à la mémoire d'un homme aux multiples facettes qui a œuvré tout au long de son parcours pour l'amazighité et par conséquent pour l'algérianité», a-t-elle affirmé. Au niveau de la localité d'Ath yenni, l'association Talwit a initié un programme d'activités marqué par une exposition sur le parcours de l'écrivain disparu le 26 février 1989, ainsi que des conférences sur son œuvre, ses recherches anthropologiques à travers les quatre coins d'Algérie et sa contribution pour l'épanouissement de la langue amazighe. La commémoration a été

marquée également par l'organisation, dans l'après-midi d'hier, d'une projection du film documentaire «Dda Lmulud» de Ali Mouzaoui au niveau de la cinémathèque de Tizi Ouzou. Pour aujourd'hui, une table ronde consacrée à l'apport de Mouloud Mammeri à la connaissance de l'amazighité aura lieu au niveau de la bibliothèque principale de lecture publique et sera animée par les universitaires Bettouche Aïni, Ait Challal Salah, Achi Nacéra, Namane Aziz, Malika Boukhelou, Sara Slimani Inegrachen Tidmimt Nadia et Akli Karim. Les festivités se poursuivront jusqu'au 28 du mois en cours avec des récitals poétiques, des projections de films, des représentations de théâtre et des concours au niveau du chef-lieu de la wilaya, mais aussi les bibliothèques et centres culturels de plusieurs localités, a-t-on appris auprès de la direction de la culture.

N. L./APS

Adrar

Arrestation de deux éléments de soutien aux groupes terroristes

DEUX éléments de soutien aux groupes terroristes ont été arrêtés jeudi à Adrar par les éléments de l'Armée nationale populaire qui ont également détruit deux caches pour terroristes à Boumerdès, a indiqué vendredi un communiqué du ministère de la Défense nationale. «Dans le cadre de la lutte antiterroriste, des détachements de l'ANP ont arrêté, le 23 février 2017, deux éléments de soutien aux groupes terroristes à Adrar et détruit deux caches pour terro-

ristes à Boumerdès», précise le communiqué. Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée, des éléments des gardes-frontières «ont saisi, à Bab El Assa, wilaya de Tlemcen, une quantité de 86 kilogrammes de kif traité, tandis que des éléments de la Gendarmerie nationale ont saisi 2 499 unités de tabac à Tiaret». D'autre part, un détachement de l'ANP «a appréhendé quatre contrebandiers à In Guezam et saisi un véhicule

tout-terrain, un groupe électrogène et un marteau piqueur». Dans le même cadre, un détachement de l'ANP et des unités des gardes-frontières «ont déjoué des tentatives de contrebande de 9 544 litres de carburant à Tindouf, Tébessa et El-Tarf, tandis que 17 immigrants clandestins de différentes nationalités africaines ont été appréhendés à Tlemcen, Tiaret et Sidi Bel Abbès et Relizane», conclut la même source.

Slim O./APS